



## Conseil communal de L'Abbaye

### CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE SEANCE DU 13 JUIN 2023

Présidence : Mme Véronique Rochat,  
Présidente.

Scrutateurs : Mme Grobet Heidi et  
M. Raphaël Golay, suppléant.

Excusés : Mmes Alexandra Ducommun, Anaïs Piazzini et Isabelle Jossevel et MM Jean-Noël Bifrare, Stefan Blondeau, Julien Bocion, Sogoya Roger Dayagbo, Jacky Rochat

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 26 Conseiller(e)s que Mme la Présidente ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

#### Communication de la Présidente du Bureau

##### Adoption du PV :

Aucune remarque n'y étant apporté, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est accepté à la majorité avec remerciement à Mme Bodenmann pour sa rédaction.

Mme Véronique Rochat, Présidente, tient à présenter son mea culpa à M. Michel Berney concernant sa remarque à propos d'élections complémentaires pour nommer de nouveaux conseillers lors de la dernière séance. Il y avait eu mauvaise compréhension entre elle et M. le Préfet, car il pensait que nous étions un village lorsqu'elle lui avait posé la question.

#### ORDRE DU JOUR

1. Prévis n°03/2023 – Comptes 2022
2. Postulat « pour une communication et sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement »
3. Présentation de l'avancement des groupes de travail – Copil fusion des communes
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

#### ORDRE DU JOUR MODIFIE

1. Prévis n°03/2023 – Comptes 2022
2. Postulat « pour une communication et sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement »
3. Présentation de l'avancement des groupes de travail – Copil fusion des communes
- 4. Renouvellement du bureau**
- 5. Renouvellement de la commission de gestion**
- 6. Election d'un délégué à l'ASIVJ**
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

## 1. Préavis municipal 03/2023 – Comptes 2022

Mme Nadine Touri, rapporteuse, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion. Elle tient à apporter une modification au point *Compte 111.3011 – Employés administratifs* : Il s'agit d'une dotation de **2,6 EPT** et non pas de 1,6 EPT pour l'administration communale. Nous retiendrons que dans l'exercice de son mandat, la commission de gestion a procédé à l'examen :

- Des écarts sur l'ensemble des lignes comptables, en corrélation au budget 2022 et aux comptes de fonctionnement 2021
- Des nouveaux postes et comptes de fonctionnement
- Du bien-fondé des dépenses et recettes pour cet exercice

L'exposé des questions/réponses échangées entre la commission de gestion, la Municipalité et M. Michel Chaupond, boursier nous est rapporté.

Pour rappel, les comptes 2022 se présentent comme suit :

Aux charges	frs.	7'851'451.73
Aux revenus	frs.	<u>8'004'846.86</u>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>frs.</b>	<b><u>+ 153'395.13</u></b>

Le budget 2022 voté par le Conseil Communal, prévoyait :

Aux charges	frs.	7'984'085.50
Aux revenus	frs.	<u>7'817'958.00</u>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>frs.</b>	<b><u>166'127.50</u></b>

Pour terminer, la commission de gestion tient à remercier et à féliciter la Municipalité pour la bonne gestion des comptes durant cette année 2022. Elle remercie également le boursier pour le travail accompli. La commission propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions suivantes :

1. **Approuver** le présent exposé
2. **Adopter** les comptes de l'exercice 2022, avec un excédent de recettes de CHF 153'395.13
3. **Donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022

Mme la Présidente adresse ses remerciements à Mme Touri pour son rapport ainsi qu'à la commission de gestion pour son travail.

Elle passe ensuite en revue les comptes 2022 en laissant place à la discussion chapitre après chapitre. La discussion n'étant pas utilisée, ni concernant les chapitres ni concernant le rapport de la commission, Mme la Présidente passe alors au vote. Les trois conclusions ci-dessus sont acceptées à la majorité.

## **2. Postulat « pour une communication et sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement »**

M. Sven Aubert, mandataire de ce postulat, nous en fait la lecture.

Mme Véronique Rochat, Présidente, après avoir remercié M. Aubert pour sa lecture, nous rappelle une partie de l'article 59 du règlement pour nous aiguiller :

**Art. 59.-** *Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération.*

*Il peut soit :*

- *Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ;*
- *Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

Mme la Présidente envisagerait l'option numéro deux mais laisse néanmoins la place à la discussion/ aux remarques sur la façon de procéder.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous avons édité un plan de législature qui comporte 11 thématiques et 51 points et je me réjouis d'avoir tout prochainement des propositions qui viendront l'agrémenter. J'adhère totalement à votre postulat M. Aubert, nous nous ferons un plaisir d'y répondre et d'entreprendre les démarches nécessaires. Nous vous proposons également de choisir la deuxième option.

M. Patrick Berktold, Mpl : Je trouve l'idée très bonne sur le fond et j'y adhère complètement. La démarche de M. Aubert va dans le sens de celle qui a été initiée. Nous pouvons compter sur les compétences du Parc Jura Vaudois pour proposer différentes conférences et conseils. Je reprends cet exemple de la tonte du gazon à l'approche de l'été : Avec une tondeuse, réglée sur 2cm de hauteur et avec la chaleur qui augmente, vos herbes vont griller mais, en la réglant à 6-8cm, ceci peut déjà faire une différence.

Mme la Présidente propose donc de voter pour la deuxième option, soit de :

- *Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

Cette façon de procéder est acceptée à la majorité avec deux avis contraires et une abstention.

## **3. Présentation de l'avancement des groupes de travail – Copil fusion des communes**

Mme Pascale Meylan, déléguée pour le Conseil communal de l'Abbaye, nous fait un point de la situation sur l'avancement des groupes de travail concernant l'étude de fusion.

Deux autres délégués ont été mandatés pour transmettre les mêmes informations aux communes voisines à savoir Mme Sophie Richard pour le Lieu et M. Stéphane Reymond pour le Chenit. Sont membres du Copil MM. Patrick Berktold, Mpl et M. Claude Piazzini, Mpl ainsi

que M. Henrique Dias Mendes en tant que représentant des villages. Ils sont invités à prendre la parole s'ils veulent commenter ou rajouter quelque chose lors de la présentation.

Huit groupes de travail ont été formés et se réunissent régulièrement depuis la fin de l'année dernière. Nous sommes un peu près à mi-parcours de ce cheminement.

### **GT1 :**

#### Règlements, tarifs, taxes, émoluments et archives

**Objectifs :** Dresser la liste exhaustive de tous les **règlements** communaux et des conventions publiques et privées des communes. La question des **conventions** et des **archives** sera également abordée.

### **GT2 :**

#### Nom, armoiries, vie associative, identité régionale

**Objectifs :** Ce futur nom doit répondre à un certain nombre de critères, notamment faire l'objet d'une demande d'examen auprès de la commission cantonale de nomenclature et obtenir une validation provisoire par l'Office fédéral de topographie swisstopo.

Le nom « **Commune de La Vallée de Joux** » a été proposé et validé par le Copil.

L'examen de la **vie associative** est aussi en cours. Il s'agira de répertorier les associations, les clubs et toutes entités d'actifs dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs qui pourraient bénéficier de subventions communales ou d'avantages en nature. L'objectif est ensuite de discuter quelle pourrait être la **politique** de la nouvelle commune sur le plan du soutien auprès de ces acteurs.

Pour les **armoiries** certaines règles doivent également être respectées et nécessitent l'aval des archives cantonales vaudoises.

Enfin, la thématique de l'**identité régionale** sera abordée ultérieurement.

### **GT3 :**

#### Composition des nouvelles autorités communales et relations avec les fractions de communes et les sociétés d'intérêt public.

C'est un sujet important. Des questions se posent comme :

- Faut-il prévoir la création d'arrondissement électoraux durant la première législature pour l'élection des nouvelles autorités communales ?
- Quel est le bon nombre de municipaux pour diriger le nouvel exécutif, à quel taux d'occupation, postes attractifs ?
- Différents paramètres politique entrent en jeu, l'importance des communes actuelles tant sur le plan économique que sur le plan politique. La charge de travail d'un nouvel exécutif.
- Relation entre la future commune et les fractions ainsi que les sociétés de développement et les deux sociétés publiques du Solliat et Derrière-la-Côte (fréquences des rencontres et sujets à aborder).

M. Michel Berney : Parlez-vous de la formation de partis dans ce groupe de travail ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : La formation de partis dépend de la loi sur les communes. Toute commune de plus de 3'000 habitants est soumise aux partis et doit fonctionner selon le système proportionnel et non plus majoritaire. Ceci a été mis en place il y a 4-5 ans suite à la votation du peuple. Vallorbe a été confronté à cette problématique-là, avec ses un peu plus de 4'000 habitants. Les personnes qui ne veulent pas qu'on leur colle une étiquette ont créé un groupement qui s'appelle « les gens de Vallorbe ». Peut-être que ce genre d'entité se créera également à la Vallée de Joux.

#### **GT4 :**

##### Financement et fiscalité des fractions de communes et des sociétés d'intérêt publique

Objectifs : Avoir pour les futurs contribuables d'une nouvelle commune **un impôt unique** et surtout **une plus grande lisibilité** quant à son utilisation pour les tâches publiques relevant de la nouvelle commune et celles qui continueraient à être exercées par les fractions et par les sociétés d'intérêt publique et les sociétés de développement.

Un chemin se dessine progressivement mais il est encore trop tôt pour en donner les contours, car il est important de connaître, avec davantage de précision, quelle pourrait être **le taux d'imposition de la nouvelle commune et partant ses capacités financières.**

M. Patrick Berktold : Durant ces groupes de travail, il a été mis en évidence des façons de procéder très différentes suivant les communes, par exemple dans le domaine de la gestion des coûts de l'éclairage public. Nous travaillons sur ces différents points avec des solutions en perspectives.

M. Hugues Vuilleumier : Je fais juste la remarque que l'on parle ici de société de développement mais plus d'identités villageoise (du Lieu, des Charbonnières, du Pont etc). Madame Meylan prend note et transmettra cette remarque au Copil.

#### **GT5 :**

##### Forêts, domaines, alpages et cabanes

Objectifs : **Inventaire, comparaison du fonctionnement de chaque commune** sur le plan des forêts, domaines, alpages et cabanes. Le groupe de travail évaluera ensuite, quelles sont les **synergies** que la fusion des trois communes pourrait apporter dans les domaines précités.

M. Patrick Berktold, Mpl : Nous pouvons compter sur un appui vraiment incroyable des forestiers. Il y'a 48 alpages sur le territoire des trois communes. La commune de l'Abbaye a déjà fait l'expertise de tous ses alpages, ce qui permet une clarté et une transparence sur le revenu de ces derniers. Le fait de reconduire les baux avant la fin de l'automne donne une garantie de poursuivre pour une durée de 6 ans.

#### **GTA :**

##### Développement et rayonnement

Objectifs : Etablir la **stratégie de développement interne** (intention stratégique) de la commune fusionnée, ceci en termes de :

- croissance démographique et économique
- prestations et services communaux
- aménagement du territoire.

Ce groupe travaille sur les prestations relatives à **l'aménagement du territoire et urbanisme, aux espaces verts, voiries et routes et à la conduite administrative.**

#### **GTB :**

Finances et fiscalité.

**Objectifs :** Déterminer **l'orientation stratégique en termes de finances et de fiscalité.**

Etablir les **états financiers prévisionnels** de la commune fusionnée (fonctionnement, investissement, coefficient d'impôt...).

Le groupe travaille en outre sur les domaines d'activités relatifs à **la comptabilité, aux ressources comptabilité, aux ressources humaines et à l'informatique, à la gestion des immeubles et domaines du patrimoine financier et administratif et au contrôle des habitants, information, accueil et réception.**

#### **GTC :**

Positionnement dans le tissu communal, relations intercommunales, services industriels et déchets.

**Objectifs :** Déterminer la **stratégie de développement externe** (canton, région/district, communes voisines...) de la commune fusionnée, notamment en termes de positionnement (attractivité touristique, mobilité, infrastructures...) et de prestations et services communaux. Prestations relatives aux **services industriels** et aux **déchets.**

Après réalisation de l'état de situation desdites prestations, leur organisation au sein de la nouvelle commune (localisation, consommation de ressources) a été définie. Pour ces domaines, **aucune modification majeure** n'est attendue en cas de fusion, la fourniture desdites prestations étant déjà intercommunale à la Vallée de Joux.

#### **Calendrier :**

Les travaux de l'ensemble des groupes de travail devraient être terminés d'ici la fin de l'automne 2023. Il appartiendra ensuite au COPIL de rédiger un rapport final, accompagné d'une proposition de convention de fusion.

**Janvier 2023 - Novembre 2023 :** travaux des Groupes de travail - élaboration du rapport technique opérationnel - rédaction de la convention de fusion.

**Janvier - Février 2024 :** séances d'information auprès des autorités et de la population sur le rapport technique opérationnel et la convention de fusion.

**Avril - Mai 2024\* :** vote simultané des trois Conseils communaux sur la convention de fusion. Si le vote est positif dans les trois Conseils, la convention de fusion sera alors soumise au vote populaire dans les mêmes trois communes. En cas de refus des Conseils (un seul refus suffit), le projet de fusion s'arrête.

**Juin -Septembre 2024\*** : si et seulement si les trois Conseils communaux ont accepté la convention de fusion à l'étape précédente, vote simultané des trois corps électoraux (votation populaire) sur la convention de fusion.

\*dates pas encore arrêtées et susceptibles de changer en fonction de l'évolution du projet.

Mme Véronique Rochat, Présidente, remercie encore chacun pour son engagement au sein des différents groupe de travail ainsi que Mme Meylan pour sa présentation. Elle ouvre un temps de discussion.

M. Jean-Noël Bifrare : Concernant la votation populaire, est-ce que le résultat dépendra du vote de la majorité de l'ensemble de la population de la Vallée de Joux ou alors de la votation de la population par commune ?

M. Dias Mendes : D'après M. Curchod, chaque population de chaque commune votera pour elle-même. Si une des populations de l'une des trois communes refuse, le projet tombe à l'eau.

M. Louis-François Berney : Pourrait-on avoir un retour sur les comptes actuels des autres communes ?

M. Christophe Bifrare : Les différents comptes des autres communes sont libres d'accès dans n'importe quelle commune. A l'Abbaye, nous avons les documents des autres communes si vous voulez venir les consulter.

#### **4. Renouvellement du bureau**

Mme Véronique Rochat, Présidente attend les propositions du Conseil pour nommer :

- Un(e) Président(e) au Conseil communal :  
Mme Marielle Tripet propose M. Hugues Vuilleumier pour le village du Pont.
- Un(e) Vice-président(e) :  
M. Daniel Peter propose Mme Pascale Meylan pour le village des Bioux.
- Deux scrutateurs :  
Mme Marielle Tripet propose Mme Heidi Grobet pour le village du Pont.  
M. Jean-Victor Bonny propose M. Roméo Cabras pour le village de l'Abbaye.
- Deux scrutateurs suppléants :  
M. Daniel Peter propose M. Raphaël Golay pour le village des Bioux.  
M. Thoma Cotting propose Mme Marielle Tripet pour le village du Pont.

Il n'y a pas d'autres propositions et les personnes citées précédemment acceptent le rôle qui leur est proposé. Comme que le nombre de candidats est égal aux nombres de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Nous les remercions vivement pour leur engagement.

## **5. Renouvellement de la commission de gestion**

Mme Véronique Rochat, Présidente attend les propositions du Conseil pour nommer :

Deux suppléants :

M. Daniel Peter propose M. Jean-Jacques Gagnebin pour le village des Bioux.

Mme Marielle Tripet propose M. Jean-Marc Genier pour le village du Pont.

Il n'y a pas d'autres propositions et les personnes citées précédemment acceptent le rôle qui leur est proposé. Comme que le nombre de candidats est égal aux nombres de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.

Mme Véronique Rochat, Présidente, nous présente la composition de la nouvelle commission de gestion, à savoir :

Rapporteur : M. Matthieu Reymond

Membres : Mme Julia Bifrare  
MM. Stefan Blondeau, Sven Aubert et Henrique Dias Mendes

Suppléants : MM. Michel Berney, Jean-Jacques Gagnebin et Jean-Marc Genier

Sortantes : Mmes Nadine Touri et Pascale Meylan

## **6. Election d'un délégué à l'ASIVJ**

M. Jean-Victor Bonny propose M. Matthieu Reymond pour le village de l'Abbaye. Ce dernier accepte avec nos remerciements.

Il n'y a pas d'autres propositions et comme que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme Véronique Rochat, Présidente, consciente du temps que représente de tels engagements, remercie chaleureusement toutes les personnes qui prennent leurs diverses fonctions ce soir.

## **7. Communication de la Municipalité**

Avant de présenter ses communications, M. Christophe Bifrare, Syndic remercie les membres du Conseil pour l'acceptation du préavis de ce soir.

### **Mesures de lutte contre le bruit et l'insécurité dans le Mollendruz / cb**

Suite aux situations accidentogène provoquées par le comportement inadéquat de motocyclistes, ainsi qu'un agacement face au bruit et un sentiment d'insécurité des populations et d'un nombre d'accidents important sur l'ensemble du tronçon et principalement au niveau de certains virages (période 2015-2019), les communes de la Vallée et de Mont-la-Ville ont interpellés l'Etat de Vaud.



Entre 2015 et 2019, l'axe a connu 52 accidents qui ont été recensés par la police cantonale sur les tronçons hors localité ; 42 % d'entre eux concernaient des motards ; tous les accidents avec motards ont donné lieu à un ou plusieurs blessés et 25 % des accidents de motos étaient dû à une faute de maniement. Les traçages de l'année dernière délivrent les premiers résultats.

Les buts étaient :

- Augmenter la sécurité globale de l'axe en diminuant la probabilité de chocs en courbe et les pratiques de vitesses élevées ;
- Accompagner les motocyclistes à adopter une conduite plus souple donnant un sentiment de sécurité accru pour les autres usagers de la chaussée (automobilistes et cyclistes) ;
- Contribuer à la réduction du bruit routier avec l'effet de réduction des vitesses et des accélérations qui est attendu.

A ce jour, une amélioration de 42% du comportement des usagers a été relevée par vidéo. En revanche, en ce qui concerne le bruit et la vitesse, peu voire pas d'amélioration. D'autres mesures seront prises avec des contrôles plus fréquents et des journées de sensibilisation.

### **Planification énergétique / cb**

La planification énergétique territoriale a été introduite dans la révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) entrée en vigueur au 1er juillet 2014 et révisée partiellement le 1er septembre 2021. La planification énergétique territoriale de la Vallée permettra de coordonner l'approvisionnement énergétique et de l'adapter au développement structurel de nos communes. Elle servira de base pour optimiser l'approvisionnement en chaleur et l'organiser dans une optique à long terme.

Les objectifs :

- Maîtriser la situation énergétique communale
- Établir une image de la situation actuelle du parc bâti
- Augmenter la part d'utilisation des énergies renouvelables
- Identifier, confirmer ou infirmer, des projets de réseau de chauffage à distance
- Respecter l'application des lois et directives énergétiques
- Assurer la coordination avec l'aménagement du territoire
- Disposer d'objectifs taillés sur mesure et d'actions stratégiques
- Favoriser l'économie locale, en particulier dans le domaine du bâtiment
- Disposer des bases de communication pour dialoguer avec ses citoyens

### **Municipalité et bureau Yvorne / cb**

En date du mercredi 10 mai 2023, nous recevions nos collègues d'Yvorne pour la désormais traditionnelle séance extramuros. Si la matinée était dévolue à une séance de municipalité, les membres présents du bureau ont eu droit à une visite du musée du vacherin, puis nous nous sommes retrouvés pour l'apéritif et le repas avant de prendre congé de nos amis jusqu'à la prochaine qui était samedi dernier dans le cadre de la journée des communes vaudoises et cet automne pour les vendanges.

**Présentation PDRZA / cb**

Le mardi 16 mai 2023, les trois communes de la Vallée se sont donné rendez-vous à la grande salle des Bioux pour la présentation du futur plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA). Une cinquantaine de personnes ont pris part à cette présentation en présence de Mesdames Christelle Luisier Brodard présidente du Conseil d'Etat Vaudois et Madame Isabelle Moret conseillère d'Etat.

**Bancomat BCV du Pont / cb**

Dans la nuit de vendredi à samedi du 26 au 27 mai aux alentours de 3h45, le distributeur de billets à la gare du Pont a été vandalisé. Trois véhicules stationnés à proximité ont fini en feu.

10 places de parcs de détruites, les deux bornes de recharges, les candélabres, la pelouse et la signalisation ont été mis à mal occasionnant de lourds dégâts. Malheureusement, le prestataire suite au 4ème cambriolage depuis 2019 a décidé de retirer cet appareil. Nous étudions d'autres opportunités, mais cela va être difficile.

**Soirée des 18 ans Vallée de Joux / cb**

Le vendredi 2 juin 2023, nous avons accueilli les 18 et 19 ans de la Vallée avec en orateur M. René Prêtre. Soirée très appréciée par vos autorités et nos jeunes adultes de la Vallée.

**Camandona Carlin / cb**

Début juin, la direction de Camandona a sollicité une entrevue pour nous annoncer l'absorption de Carlin au sein de leur entreprise mère, ainsi que l'abandon de certains actifs sur l'Abbaye et le Lieu pour se concentrer sur le site du Brassus où des travaux sont à la mise à l'enquête.

La bonne nouvelle se trouve dans l'abandon du concassage Sur-la-Rose. Les bitumeux seront traités sur leur site de Daillens et le solde au Brassus.

**Bus Santé au Pont du 3 au 5 juillet / pb**

Comme les années précédentes le Bus d'Unisanté sera à nouveau présent au Pont sur le parking de la Gare du 3 au 5 juillet prochain.

Cette action s'inscrivant dans la cadre de la prévention permet à la population par l'établissement d'un bilan de santé, de dépister les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur le site : [bus.unisante.ch](http://bus.unisante.ch) ou par téléphone au 021 545 24 63.

La consultation se déroule en deux parties : des analyses et des conseils santé, sa durée est de 30 minutes et de coût de 40 francs.

### **Mesures projet Rougequeue Front Blanc / pb**

La Municipalité a débuté la mise en place des différentes mesures sur les parcelles dont elle est propriétaire. Celles-ci sont par exemple : favoriser les surfaces actuellement tondues en prairies fleuries, planter des arbustes et buissons indigènes, poser des nichoirs, arracher les plantes invasives. Elle incite également sa population à ne plus utiliser les pesticides dans les potagers et les vergers.

Les employés de la voirie ont participé à une formation ce 16 mai dernier sur la gestion différenciée des espaces verts communaux. D'autre part, la Municipalité de L'Abbaye a signé une charte et s'engage donc à mener ces actions.

Par ces différentes mesures, la Municipalité vise à faire prendre conscience à ses habitants qu'il est possible de modifier nos comportements par des gestes simples qui certes bouleversent peut-être certaines de nos habitudes, mais dont le but est de favoriser le maintien de notre environnement.

### **Risques liés aux loups / pb**

Depuis la toute récente montée pour les estivages dans les chalets propriétés de la Commune de L'Abbaye, les attaques de loups ont repris mais cette fois-ci à un rythme bien moins espacé que celles de l'année 2022. Celles-ci ont débutées le jour même des montées, sont quasi hebdomadaire et ne se font plus exclusivement la nuit.

Les bergers sont sous tension, les amodiataires désespérés, ne sachant comment et quoi faire face à cette situation qui s'amplifie et qui manifestement est absente de tout contrôle.

Le comportement du bétail a littéralement changé, les bêtes réagissent de manière inappropriée voire de manière inédite même envers leurs propriétaires.

Hormis ces constats accablants, face à l'absence de précisions quant aux responsabilités en cas de comportements imprévisibles du (des) loup (s) ou du bétail, la Municipalité dans sa séance du 12 mai a décidé de ne plus accorder des autorisations pour des campements sur les parcelles des alpages, des forêts aux scouts ou aux autres organismes qui nous solliciteraient.

### **Travaux Collondes / cp**

La nouvelle conduite est entièrement posée depuis le pont de la Lionne jusqu'à la sortie du village de L'Abbaye. Il reste un bâtiment à raccorder sur cette dernière. Nous devons encore faire le branchement pour le pont de la Lionne. L'enrobé y sera posé ces prochains jours. Des grilles de récupérations de l'eau de pluie seront posées début juillet. La fermeture de la route durant une semaine est prévue durant le mois d'août/vacances scolaire pour faire le rabotage et la pose des enrobés.

### **Savagnard / cp**

La mise à l'enquête du bassin de rétention devrait être déposée au mois d'août. Le dossier est aux mains du canton (DGMR). Nous supposons qu'il dépendrait de la DGE mais ce n'est

pas le cas, car le barrage se trouve sur un DP communal. Nous espérons pouvoir débiter les travaux à l'automne.

### **Abri PC / Ib**

La fin des travaux de la partie poste de commandement de l'abri PC par le SSCM, touche à sa fin. Du 27.06.23 au 30.06.23 aura lieu le test 72H du fonctionnement de l'abri.

### **1er Août / Ib**

La fête du 1er Aout aura bien lieu et nous accueillerons M. Pierre Maudet comme orateur.

### **Promotions / ch**

Le cortège partira du temple du Sentier à 9h30 le vendredi 30 juin. Les 5 à 8P seront en congé depuis le jeudi soir et les 11P auront leur remise de diplômes au centre sportif le vendredi après-midi.

Mme la Présidente laisse la place a un temps de remarques ou de questions concernant les communications de la Municipalité.

Mesures de lutte contre le bruit et l'insécurité dans le Mollendruz :

M. Michel Berney : Je pense que les motards ne sont pas les seuls à représenter un danger dans le col du Mollendruz. Empruntant régulièrement cette route de nuit, je remarque que des rodéos de voitures ont lieu de plus en plus fréquemment. La gendarmerie est peut-être au courant mais je ne les ai, pour ma part, jamais vu sur place.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Oui nous en sommes conscient ainsi que la gendarmerie qui effectue déjà un travail de surveillance sur le sujet. Dernièrement, deux voitures ont manifestement heurté un mur en pierre sèche. Environ 8'000.- de frais de réparations ont été constatés par la commune et des démarches auprès de l'assurance ont été faites.

## **8. Divers et propositions individuelles**

M. Matthieu Reymond : En tant que délégué pour le Conseil communal, j'aimerais rapporter quelques éléments sur la fondation de l'hôpital de la Vallée de Joux. M. Patrick Berktold, Mpl, siège au comité et Mme Carole Harlé, Mpl, à l'assemblée générale. La fondation a été historiquement propriétaire des bâtiments de l'hôpital et de la ferme. Suite aux différents mouvements régionaux des hôpitaux, elle est restée en gestion uniquement du terrain de la ferme mais également de fonds et de legs d'un montant d'environ 700'000.-. Ces fonds sont juridiquement inaliénables. La création du Pôle Santé Vallée de Joux a ramené une direction et une gouvernance à la Vallée de Joux, suite à cela, la fondation se projette difficilement vers l'avenir au vu de l'énergie que requiert cette gestion. L'idée serait de céder ces fonds à d'autres associations ayants le même but et de céder ces bâtiments en donation au PSVJ. Ces démarches sont relativement compliquées et nous allons probablement opter pour une dissolution de cette fondation. Ne soyez donc pas surpris si un jour vous voyez l'aboutissement de ce processus passer dans la FAVJ. M. Gabriel Berciu, qui en est le

président, a œuvré sur mandat de l'ensemble de l'AG de la fondation depuis 2ans de manière très collégiale pour rendre ceci possible.

M. Louis-François Berney : J'aimerais émettre le vœu qu'un vrai projet pour le maintien à la sauvegarde de la forêt du bas du Risoud soit préparé. Un désastre forestier a lieu en ce moment-même au Canada et le risque d'incendies similaires à la Vallée de Joux me semble élevé. Je souhaiterais que la commune de l'Abbaye s'approche de ses communes voisines et des services de l'état pour continuer ce projet certainement déjà mis en place. Un état des lieux ainsi que des vues aériennes spécifiques de nos forêts pourraient nous être présentés pour comparer par exemple le mois d'avril avec celui d'octobre. En cas de bise, la propagation d'un incendie dans nos forêts se ferait de manière extrêmement rapide et, avec la fumée dégagée, l'accès au lac pour l'extinction me paraîtrait alors fortement compromise.

M. Luc Berney, Mpl : Au nom de la commission du feu, dont je fais partie, nous sommes un peu dépourvus. Le canton a mis en place un groupe de travail et de réflexions autour de cette thématique mais malheureusement nous n'y sommes pas inclus. Nous avons interpellé le conseil d'état pour être intégrés avec Château-d'Oex en argumentant que nous étions assez concernés mais, malgré leur consentement sur ce point les choses n'avancent pas très rapidement.

M. Hugues Vuilleumier : Je souhaiterais vous raconter une petite anecdote. J'ai rempli un formulaire d'évaluation financière pour Ajoval et le leur ai renvoyé par mail dans les délais. Le 16 mai je recevais deux courriers de leur part, l'un daté du 12 mai et l'autre du 2 juin. Le courrier datant du 12 mai disait « *nous avons bien reçu votre courrier...* » et celui daté du 2 juin « *nous n'avons pas encore reçu de nouvelles de votre part...* ».

Je souhaite également présenter la motion suivante :

Pour favoriser la mobilité douce au village du Pont,

Pour la sécurité des usagers tant routiers que piétonniers.

Pour la séparation des flux routiers et piétonniers, surtout suite à l'extinction nocturne du village.

Suite à la vente de la dernière parcelle constructible à la rue des Pierres-Plates.

Je vous propose de construire le trottoir manquant le long de la rue du Mollendruz au Pont entre la rue de la Dent et la rue Sur-les-Quais. Ainsi que le long de la rue des Pierres-Plates, où une bordure dédiée au futur trottoir avait été pensée par les constructeurs de la route dans les années huitante. Actuellement, cette future partie trottoir est laissée en friche. Il me semble juste de respecter la volonté des anciens qui avaient imaginé un trottoir le long de cette rue. En vous remerciant d'avance.

Mme Véronique Rochat, Présidente, propose la parole.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Il est prévu pour 2024 la réfection de la route des Pierres-Plates, ce serait l'occasion d'intégrer cette réflexion sur le trottoir qui la concerne.

Mme Véronique Rochat, Présidente, propose de voter pour prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité. Cette proposition est acceptée à la majorité avec 2 abstentions.

Mme Pascale Meylan : Je remercie tout le monde pour ma nomination à la Vice-présidence.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Merci à Mme Véronique Rochat d'avoir pris cette place de présidente ces deux dernières années. Merci également à toutes les personnes qui se sont engagées ce soir à diverses fonctions.

Mme la Présidente, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 12 septembre 2023 à 20h. Remarquant qu'il n'y a plus de divers et propositions individuelles, elle met un terme à la séance à 21h44.

La Présidente :

La secrétaire :

Véronique Rochat

Clémentine Bodenmann